Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-3002

commission principale :	finances et institutions
objet :	**SAEML Lyon-Confluence - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM**
service :	Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte (SEM) Lyon-Confluence a pour objet la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2004.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SEM étaient madame Thérèse Rabatel, messieurs Guy Barret, Patrick Bertrand et Jean-Paul Bret.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2004, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif.

Rubriques	2001 (en k€)	2002 (en k€)	2003 (en k€)	2004 (en k€)	Tendance 2003-2004
capital social	1 829				-
participation publique	57,50 %				-
dont Communauté urbaine	26,25 %				-
total des produits	7 945	8 638	16 106	12 420	↘
total des charges	7 887	8 610	16 073	12 395	↘
produits "société"	1 345	1 352	1 462	1 589	↗
charges "société"	1 288	1 324	1 428	1 545	↗
résultat d'exploitation	54	- 8	40	21	↘
résultat net	58	28	33	24	↘
capacité d'autofinancement	128	92	103	95	↘
capitaux propres	1 902	1 930	1 964	1 988	↗

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques produits et charges société correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques total des produits et total des charges qui couvrent l'ensemble des activités de la société et, notamment, les opérations d'aménagement.

Les indicateurs financiers montrent un résultat globalement positif. Malgré une légère baisse due principalement à un accroissement de certaines charges (salaires, frais de fonctionnement et sous-traitance), ce résultat positif conduit à une légère imposition à l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 21 k€.

Il faut indiquer aussi la signature, en juin 2004, d'un avenant n° 3 à la CPA qui augmente de 10 M€ la participation de la collectivité au montant total du bilan de l'opération.

Quelques événements ont marqué cet exercice 2004 : le lancement de la phase opérationnelle ouverte en 2003 par la signature par la Communauté urbaine de la convention publique d'aménagement (avenant n° 2 de la concession d'aménagement), la conclusion d'accords fonciers importants, notamment avec la SNCF et RFF ou encore la bonne progression de la vente de charges foncières par la signature d'une promesse synallagmatique avec Unibail pour le pôle de loisirs. De plus, durant l'année 2004, les lauréats des concours sur certains espaces publics importants (place des archives, place nautique, etc.) ont été désignés ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SAEML Lyon-Confluence au titre de l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,